

Close

Cookies management panel

By allowing these third party services, you accept their cookies and the use of tracking technologies necessary for their proper functioning.

Preference for all services

Allow all cookies Deny all cookies

- APIs [Détail des cookies](#)

APIs are used to load scripts: geolocation, search engines, translations, ...

- Advertising network [Détail des cookies](#)

Ad networks can generate revenue by selling advertising space on the site.

Audience measurement [Détail des cookies](#)

The audience measurement services used to generate useful statistics attendance to improve the site.

- Eulerian Analytics - Outil de gestion d'audience This service can install 1 cookie.

Read more - View the official website

Allow Deny

- Comments [Détail des cookies](#)

Comments managers facilitate the filing of comments and fight against spam.

- Other [Détail des cookies](#)

Services to display web content.

- Social networks [Détail des cookies](#)

Social networks can improve the usability of the site and help to promote it via the shares.

- Support [Détail des cookies](#)

Support services allow you to get in touch with the site team and help to improve it.

- Videos [Détail des cookies](#)

Video sharing services help to add rich media on the site and increase its visibility.

undefined

Rechercher sur Légifrance

Exemple : L. 121-1, C(

Options de recherche

Fermer

Fonds Dans tous les fonds ▼

Zone de recherche Dans tous les champs ▼

☒ Rechercher uniquement les contenus en vigueur

☐ Rechercher l'expression exacte

Passer après les suggestions

Suggestions

Revenir avant les suggestions

Passer en recherche avancée

Afficher tous les résultats

Rechercher

Passer en recherche avancée

Code général des impôts

En vigueur depuis le 27/06/2026En vigueur depuis le 27 juin 2026

Imprimer la page

Copier le texte

ChronoLégi l'accès au droit dans le temps

Version à la date d'aujourd'hui

Voir les versions dans le temps

Les différentes versions dans le temps

Fermer le Chronolégi

À la date du JJ/MM/AAAA

01/07/2026

Afficher cette version

Rechercher dans cette section ou dans tout le code

☒ Rechercher dans cet article

☐ Rechercher dans tout le code

Rechercher

Rechercher dans cette section ou dans tout le code

Réinitialiser le champ recherche

Voir le sommaire du code

Fermer

- **Livre premier : Assiette et liquidation de l'impôt (Articles 1 A à 1656 quater)**

Déplier/Replier

- **Première Partie : Impôts d'État (Articles 1 A à 1378 nonies)**

Déplier/Replier

- **Titre premier : Impôts directs et taxes assimilées (Articles 1 A à 248 G)**

Déplier/Replier

■ **Chapitre premier : Impôt sur le revenu (Articles 1 A à 204 N)**

Déplier/Replier

■ **Section II : Revenus imposables (Articles 12 à 168)**

Déplier/Replier

■ **1re Sous-section : Détermination des bénéfices ou revenus nets des diverses catégories de revenus (Articles 14 à 155 B)**

Déplier/Replier

■ **VII ter : Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits de toute nature (Articles 150-0 A à 150 VH ter)**

Déplier/Replier

■ **3. Crypto-actifs (Articles 150 VH bis à 150 VH ter)**

Déplier/Replier

- Article 150 VH bis
- Article 150 VH ter

Article 150 VH ter

Version en vigueur depuis le 27/06/2026Version en vigueur depuis le 27 juin 2026

Création LOI n°2026-534 du 25 juin 2026 - art. 91 (V)

Sous réserve des dispositions propres aux bénéfices professionnels, les plus-values réalisées lors d'une cession à titre onéreux de crypto-actifs uniques et non fongibles, au sens du 3 de l'article 2 du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937, ou de droits s'y rapportant sont passibles de l'impôt sur le revenu suivant le régime applicable aux biens ou droits qu'ils représentent.

L'article 150 VI du présent code est applicable lorsque les crypto-actifs uniques et non fongibles représentent les biens mentionnés au I du même article 150 VI.

Conformément au II de l'article 91 de la loi n° 2026-534 du 25 juin 2026, ces dispositions, dans leur rédaction résultant du 3° du I du même article, s'appliquent aux cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2026.

Voir les versions

Comparer les versions

Fermer

En vigueur depuis le 27/06/2026En vigueur depuis le 27 juin 2026

Ouvrir Réduire

3. Crypto-actifs

01/07/2026

Version à la date d'aujourd'hui

Imprimer la page

Copier le texte

Naviguer dans les résultats

L'aide Légifrance

Pour vous accompagner dans l'utilisation du site, consulter toute l'aide disponible sur le site Légifrance.

- Nous contacter
- Voir les tutoriels vidéo Légifrance
- Guide des cas d'usage

Abonnez-vous au Journal officiel de la République française

Recevez par courriel le sommaire dès sa publication.

En savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits.

Votre adresse électronique (ex. : nom@example.com)

Votre adresse électronique S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir le sommaire du Journal officiel de la République française par email. Vous pouvez vous inscrire ou désinscrire à tout moment à l'aide de ce formulaire

Fermer x

Votre avis nous intéresse !

Les équipes de Légifrance sont à votre écoute pour améliorer le site et ses services.

Participez en répondant à cette enquête, en quelques minutes !

Merci.

Fermer Je donne mon avis